



Ville de TERNIER ARRETE

ARR	16JUN26	8.3	1004
-----	---------	-----	------

AG/AT/JMP/VE/SL

Arrêté municipal temporaire portant sur l'interdiction de stationnement face au n°10 boulevard Gustave Grégoire

NOUS,
Aurélien GALL,
Maire de la ville de Tergnier,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers face au n°10 boulevard Gustave Grégoire à Tergnier, durant le déménagement effectué par Monsieur AZIL Laurent,

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Tergnier,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit sur 2 places de stationnement face au n°10 boulevard Gustave Grégoire à Tergnier

Le jeudi 2 juillet 2026 de 8h00 à 19h00

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par Monsieur AZIL Laurent.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de Tergnier,
Monsieur AZIL Laurent,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Tergnier, le 16 juin 2026

Le Maire,
Aurélien GALL

